



**Forum: The Blender Clan &#039;tchat**

**Topic: droits d&#039;auteur**

**Subject: Re: droits d&#039;auteur**

PostÃ© par: WizardNx

Contribution le : 15/10/2013 15:01:02

Dawag et Melti ont raison. Si tu veux utiliser une musique qui n&#039;est pas clairement et explicitement distribuée sous une licence royalties-free ou CC... Tu dois : soit obtenir l&#039;autorisation de son/ses détenteurs des droits, soit contacter un organisme du genre de la SACEM (aux chiottes ces sales vautours de la SACEM !!) auxquels tu payeras des droits (sur la base d&#039;un forfait en fonction de l&#039;audience) et qui les reverseront aux dits détenteurs ! Après, c&#039;est pas parceque "tu ne risques rien", car ta vidéo ne te rapporte pas de sous, que tu n&#039;enfrens pas la loi. Dès le moment où tu utilises une musique sans la permission des détenteurs de ses droits tu es en infraction. Même si tu ne gagnes rien et même si personne n&#039;a vu la vidéo, tu peux être poursuivi PAR l&#039;auteur, mais aussi simplement par le Procureur sans même que l&#039;auteur n&#039;en soit au courant, tout simplement car tu enfrens la loi.

Certains artistes sont très procéduriers, d&#039;autres plus coulants. Certains ne se feront pas chier à t&#039;attaquer "à perte" (frais d&#039;avocats etc pour au final que tu ne leur reverse qu&#039;un seul euro symbolique) mais certains le feront juste par principe. Des fois ni les artistes, ni le procureur ne te font chier, mais juste les vautour de la SACEM "ohlalala monsieur, vous diffusez de la musique vous devez nous payer !"

Voilà

@ plouche

Nx.